

---

La Municipalité de Boischatel (ci-après : la Municipalité) désire obtenir des soumissions d'entreprises pour la construction d'un bâtiment d'entreposage préfabriqué qui sera localisé au 345, rue des Saphirs à Boischatel.

## APPEL D'OFFRES TP-2021-15 CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT D'ENTREPOSAGE PRÉFABRIQUÉ

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

Date d'ouverture des soumissions : le 13 avril 2021 à 11 h

Responsable de l'appel d'offres : Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint

Lieu du dépôt des soumissions : Municipalité de Boischatel  
45, rue Bédard  
Boischatel (Qc) G0A 1H0

**En raison de la COVID-19 et de la fermeture de l'Hôtel de ville à la population jusqu'à nouvel ordre, toutes les soumissions doivent être déposées à l'endroit identifié « Dépôt de soumissions », à l'extérieur de l'entrée de l'Hôtel de ville située au 45, rue Bédard à Boischatel, le 13 avril de 9 h à 11 h.** L'ouverture des soumissions se fera le même jour, en présence de deux témoins à l'interne et sera filmée. Les résultats seront disponibles la journée même sur SEAO.

Les documents nécessaires à la soumission seront disponibles par le biais du SEAO ([www.seao.ca](http://www.seao.ca)) et ne peuvent être obtenus que par le biais du SEAO. Aucun autre document ne lie la Municipalité.

Toute soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission de 10% du prix soumis sous forme de chèque visé ou de cautionnement valide pour toute la période où la soumission doit demeurer en vigueur et ne peut être retirée. L'absence de cette garantie lors de l'ouverture des soumissions entraîne automatiquement le rejet de la soumission.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principal établissement d'affaires au Canada et dans les territoires visés par l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB) et qui ont obtenu par l'intermédiaire du SEAO, à leur nom, les documents d'appel d'offres émis par le maître de l'ouvrage.

FAIT À BOISCHATEL CE 12<sup>e</sup> JOUR DE MARS 2021

Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint